Service de Sécurité Incendie et d’Assistance à Personnes 1 – SSIAP 1

Public visé et Pré requis de la formation : Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante Conditions d’accès : Diplôme en cours de validité : PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité Aptitude médicale sur présentation d’un certificat médical de moins de 3 mois (transmis par SGP Formation sur demande)

Durée : 10 jours
Heures : 70 h
Nombre maximum de places par session : 12
Délai d'accès à la formation : 15 jours avant le début de la formation
Prix : 1450 € / pers.
Code CPF : RS5641
Désignation CPF : Service de Sécurité Incendie et d’Assistance aux Personnes (SSIAP) niveau 1
Taux de satisfaction : 91.51%
Taux de validation : 94%
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Formation et locaux accessibles aux personnes en situations de handicap. Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, un contact avec notre centre de formation est impératif

Actions de formation

OBJECTIFS

La formation SSIAP est régie par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (…) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » – articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement. Connaître la réglementation incendie dans les ERP et IGH. Identifier les installations techniques et connaître les principaux matériels de sécurité et en effectuer l'entretien. Préparer les participants aux épreuves d'évaluation SSIAP 1

MATERIEL

Sans objet

DÉOUCHÉS

Agent de sécurité incendie SSIAP 1 Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef d'Équipe après 1607 heures de travail en qualité d'Agent de sécurité incendie Taux de réussite national de 79% Taux de réussite interne de 88%

ÉQUIVALENCES

SSIAP 1 par équivalence pour les pompiers volontaires

SPÉCIALITÉ

Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

VALIDATION

Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP1 pour les candidats certifiés. Délivrance d'une fiche individuelle d'évaluation pour les candidats ajournés à l'une ou à l'autre épreuve lui permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année. Formation certifiante validée par un examen final devant un jury Code RNCP : RS5641 Certificateur : Ministère de l'intérieur et des outre-mer Date d'enregistrement : 01/01/2022

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

PC Sécurité. et système de vidéoprotection avec caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc. Documents supports de formation projetés. Cours théoriques Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation. Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipe du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO^2 Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents Extincteurs de formation pour pratique sur feux réels Alarmes Téléphones Registre de prise en compte des évènements Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses

QUALIFICATION DE L'INTERVENANT

Formateur expérimenté et titulaire du SSIAP 1.

ÉVALUATION

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et d'un chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3). Épreuve écrite : un QCM de 30 questions, durée 30 minutes. Épreuve pratique : réalisation d'une ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre, questions complémentaires du jury, rédaction d'une main courante relatant les événements, durée 15 minutes.

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (…) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » – articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public

Contenu pédagogique

- Le feu et ses conséquences – connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement
- Sécurité Incendie – principes de la réglementation incendie dans les IGH et ERP
- Installations techniques – connaissances des différentes installations et entretien des principaux matériels de sécurité incendie
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie – définition des missions ; gestes de secours à personnes
- Concrétisation des acquis – visites de sites caractéristiques et mise en situation d'intervention ; entraînement à l'extinction de feux réels